



Règlement de la course virtuelle

Les FOULEES DE LA SEN'ECOLE POUR TOUS

L'Association SEN'ECOLE POUR TOUS organise une course connectée solidaire.

Cette manifestation n'est pas une compétition sportive mais une action solidaire destinée à récolter des fonds pour financer sa participation à la Sénagazelle 2026.

La Sénagazelle est un raid sportif, humanitaire, 100% féminin qui se déroulera à Foundiougne au Sénégal du 18 au 26 avril 2026.

Ce raid consiste à courir chaque jour, pendant une semaine, une dizaine de kilomètres à travers la brousse et les plaines à destination d'une école.

A l'arrivée, les participantes distribuent aux écoliers sénégalais les fournitures scolaires récoltées en amont.

Chaque participante peut apporter jusqu'à 46 kg de fournitures scolaires.

Les fonds collectés grâce à la course solidaire permettront de financer l'inscription à la course de la Sénagazelle et des fournitures scolaires pour les enfants sénégalais.

Courrons solidaire pour soutenir la scolarité des enfants au Sénégal !!!

ARTICLE 1 : DATE ET LIEU

La course se déroulera uniquement en virtuel du 1^{er} septembre au 1^{er} décembre 2025 en France, DOM-TOM et à l'étranger.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION

Les inscriptions se font exclusivement sur le site PROTIMING.

Elles sont ouvertes à partir du 16 août 2025.

Le tarif de l'engagement est de :

- 5€ pour la course ou la marche de 5km
- 10€ pour la course ou la marche de 10km
- 20€ pour la course de 20km.

L'intégralité des frais d'engagement sera reversée à l'Association SEN'ECOLE POUR TOUS

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de bonne conduite.

À l'issue de leur inscription, les participants reçoivent un mail de confirmation avec leur dossard personnalisé qu'ils imprimeront pour effectuer leur course ou marche virtuelle » le jour de leur choix entre le 1^{er} septembre 2025 et le 1^{er} décembre 2025 et dans le lieu de leur choix.

La participation à la manifestation peut s'effectuer en tout lieu de façon libre, dans le respect de l'utilisation des lieux en vigueur sur le territoire où l'activité est réalisée notamment le Code de la Route.

Chaque participant doit prendre ses dispositions pour réaliser sa course ou sa marche dans des conditions optimales au regard notamment des conditions climatiques et de ses capacités physiques personnelles.

Il est conseillé à chaque participant de s'échauffer avant de commencer sa course.

ARTICLE 3 : ASSURANCE

Tous les participants déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels.

Ce n'est pas une compétition, c'est une opération solidaire.

Tous les participants participent sur leur entière responsabilité pour tous dommages quels qu'ils soient , physiques ou matériels.

L'activité physique demande un entraînement adapté et tous les participants doivent déclarer formellement leur état de forme physique pour réaliser la distance choisie.

En souscrivant à l'opération, les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité.

Ils dégagent l'Association SEN'ECOLE POUR TOUS, organisatrice de l'événement de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures corporelles, décès ou dommages matériels survenus lors de la course solidaire.

ARTICLE 4 : RETRACTATION

Tout engagement est personnel, ferme et définitif.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-participation.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ARTICLE 5 : ANNULATION

En cas de force majeure, d'événements sanitaires, de catastrophes naturelles ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la date pour l'enregistrement des performances ou d'annuler la manifestation sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation du préjudice.

En cas d'annulation, les frais d'inscriptions seront reversés à l'Association SEN'ECOLE POUR TOUS sans remboursement.

ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE

Tous les participants autorisent les organisateurs de la course ainsi que leurs ayants droit telles que les partenaires et les médias, à utiliser des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL - Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données.

Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants.

Les participants sont susceptibles de recevoir par courriel des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations.

Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Liberté », les participants disposent d'un droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et / ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Plus d'informations sur la page :
<https://protiming.fr/Pages/generalConditions>.

ARTICLE 7 :

3 Epreuves en virtuel :

- 5km ouvert aux Marcheurs et Coureurs - non chronométré
- 10km ouvert aux Marcheurs et Coureurs - non chronométré
- 20km ouvert aux Coureurs – non chronométré

Les participants enregistreront les données de leurs activités relatives à leurs courses et marches à l'aide de leurs dispositifs numériques personnels.

Pour éviter toute fraude, les participants présentant des statistiques incohérentes (moyenne kilométrique trop élevée ...) seront éliminés.

Aucun chronométrage officiel ne sera réalisé.

Ces données devront être ensuite importées sur la plateforme
www.protiming.fr.

La présentation des temps de course ne constitue pas un classement officiel et ils sont donnés à titre indicatif.

Cette course ne donnera pas lieu à un classement officiel. Le but est de courir solidaire !

Vous pouvez bien évidemment partager votre course et votre temps sur les réseaux via le #senecolepourtous.

ARTICLE 8 :

En s'inscrivant à la course, chaque participant :

- atteste avoir pris connaissance du présent règlement et de la charte de bonne conduite 2025 ;

- s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Contact : Sabrina BARREAU Présidente de l'Association SEN'ECOLE POUR TOUS – senecolepourtous@yahoo.com - 06.99.73.09.43